

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 46 (1908)
Heft: 46

Artikel: "Le petit navire"
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-205453>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

TROIS MOIS GRATUITS

Les personnes qui prendront un abonnement nouveau pour l'année 1909, 4 fr. 50 seulement ! recevront *gratuitement* le « Conteur vaudois » durant le 4^{me} trimestre 1908 (soit du 1^{er} octobre au 31 décembre).

ELLES VOTERONT

Nous avons reçu la lettre suivante :

Ce 10 novembre 1908.

Monsieur le rédacteur,

L'une de mes petites-filles est entrée ce matin chez moi en coup de vent : « Grand'maman, me dit-elle, le Grand Conseil a été très chic (c'est ainsi que parlent maintenant les jeunes dames) : il nous permet de voter comme les hommes dans les affaires paroissiales, de participer à l'élection des ministres. » Elle était rouge de bonheur, la chère petite.

— Cela te rend donc bien heureuse, lui ai-je demandé, de pouvoir te mêler de ces choses ?

— Mille fois heureuse, ma bonne grand'maman. Songez donc que le féminisme a enfin fait capituler le canton de Vaud, que nous serons dorénavant les égales de nos maris et de nos frères, dans le domaine ecclésiastique tout d'abord et ensuite, je l'espère bien, dans le domaine politique.

— Ce qui veut dire, si je comprends bien ces grands mots, que tu comptes voter un jour sur toutes les questions ?

— Tout juste, grand'maman.

— Je ne serai plus là, moi, et je ne m'en chagrine pas trop. De mon temps, les soucis de la famille, les mille petits tracassés du ménage ne nous auraient guère permis de faire de la politique, religieuse ou autre. Mais les femmes d'aujourd'hui ont plus de loisirs; il est vrai qu'elles ne font plus elles-mêmes ces fatigantes mais belles lessives dont nous étions si fières, qu'elles ne vont plus puiser l'eau à la fontaine, ne charrient plus des douzaines d'arrosoirs pour donner à boire aux jeunes plantons de salade ou de laitues, qu'elles ne taillent plus elles-mêmes leurs robes et leurs chemises, pas plus qu'elles ne filent. Les fabriques, l'électricité, les robinets d'eau et de gaz, et tant d'autres inventions, ont bien simplifié leur besogne.

— Trouvez-vous que cela soit un mal, grand'mère ?

— Un mal, non; mais je me demande, ma petite, pourquoi, avec tous les allègements que vous ont apportés les découvertes de la science, vous arriviez à peine à consacrer à l'éducation de vos enfants la moitié du temps que nous donnions aux nôtres, pourquoi vous n'êtes trop souvent que des petits paquets de nerfs à qui il faut, chaque année, les villes d'eaux ou les séjours à la montagne; pourquoi, avec toutes vos leçons de musique, vous ne savez plus chanter

de nos vieilles mélodies, ne fût-ce que pour bercer vos bébés !

— C'est entendu, grand'maman, nous ne sommes que de petites pécores; mais que dites-vous de cet excellent Grand Conseil qui, solennellement, nous déclare, si imparfaites que vous nous dépeigniez, aptes à faire partie dorénavant des conseils de la nation ? Oh ! je sais que ce qu'il nous accorde n'est qu'un droit bien minime; mais enfin la citadelle de la toute-puissance et de l'omni-science masculines est entamée; rien désormais ne comblera la brèche; elle ira au contraire en s'élargissant, et c'est cela surtout qui me comble d'aise, qui réjouit toutes les femmes modernes !

— La brèche ! hum ! fasse le ciel qu'elle n'entame pas vos modernes cervelles ! Vote donc pour ton ministre, ma chère enfant, puisque cela te fait tant de bien, mais ne te crois pas pour cela d'une essence supérieure à Rosalie, ta bonne, pour qui s'est aussi ouverte la brèche, et si tu te fais accompagner de tes mioches au bureau de vote, ne néglige plus de les moucher.

— Grand'maman, m'a dit cette folle enfant en se sauvant, vous êtes une aïeule XIX^e siècle tout ce qu'il y a de plus chic !

Mes petites-filles ne sont pas XIX^e siècle, elles, ah ! non, mais elles voteront.

GRAND-MÈRE LISE.

LE TESTAMENT D'UNE VIEILLE FILLE

UNE vieille fille d'Ormont-dessous, décédée en 1828, à l'âge de 76 ans, fit des dispositions testamentaires assez curieuses. Un de nos abonnés vient de nous les communiquer, d'après de vieux papiers de famille.

Chacun sait que dans cette vallée de nos Alpes, les fortunes ne sont pas considérables. La défunte possédait pour environ 10,000 fr. en créances, le reste en fonds de terre. Tous ses héritiers, jouissant d'une honnête aisance, elle se décida à leur laisser ses propriétés foncières par égales portions. Ensuite elle légua 2800 fr. à la bourse des pauvres de la bourgeoisie; puis 5200 fr., en lettres de rente, à diverses personnes plus ou moins pauvres, dont la plupart étaient ses débiteurs.

Peu de jours avant sa mort, elle fit une liasse de plusieurs billets ou petites cédules sous seing-privé qu'elle jeta au feu en disant : « Mes parents n'ont pas besoin de ces bagatelles, j'ai rendu service à de pauvres gens en les leur prêtant; je leur en rendrai un plus grand encore en empêchant qu'on les leur réclame. »

LA FORCE DE LA PERSUASION

Conte-éclair.

MESSEIERS Voiciski et Kektumoff, les deux professeurs de l'ancienne Académie d'Ouchy, dont les noms reviennent si souvent dans les périodiques scientifiques, discutaient ensemble, après les cours.

Le sujet de leur discussion philosophique était, ce jour-là, la force de la persuasion.

— En vérité, disait M. Kektumoff, il est toujours facile de faire prendre aux auditeurs des lanternes pour des vessies et des becs de canards pour des becs Auer; cependant la crédulité humaine a des limites et je ne tiens pas pour certain que vous pourriez faire prendre le blanc pour du noir et le noir pour du blanc.

— Au contraire, répond M. Voiciski, je suis certain d'y parvenir sans peine. Ma leçon de physique de demain roule, si j'ose m'exprimer ainsi, sur le prisme. Je me fais fort de prouver à mes élèves que le blanc et le noir sont une seule et même couleur. Votre fils prenant des notes à mon cours, vous n'aurez qu'à lui demander son cahier pour constater la vérité de mes dires. Je parie une bouteille de Grand Marnier, c'est ma liqueur favorite, et me permettrai de la partager avec vous, car vous perdrez infailliblement, cher confrère !

Le lendemain soir, M. Kektumoff trouvait dans les notes de son fils les lignes suivantes :

« Les orographes nous disent que lorsqu'on s'élève sur les plus hautes cimes des Alpes, le ciel, de bleu qu'il était plus près de la plaine, arrive peu à peu à prendre l'apparence du noir absolu. Nous ne pouvons faire autrement que de tirer de cette constatation la conclusion suivante : le noir est un bleu très foncé. »

» D'autre part, vous savez tous, que vous ayez ou non braqué vos kodaks sur l'immensité azurée, vous savez tous, dis-je, que le bleu, en photographie, donne du blanc. Or la photographie voit mieux, plus juste et plus loin (je rappelle Röntgen) que vos prunelles. Son témoignage est irréfutable.

» Veuillez donc suivre mon raisonnement. Si l'azur, vu des hautes Alpes paraît noir; si, d'autre part, le bleu nous est révélé comme du blanc par la photographie; il en résulte de toute nécessité que le blanc et le noir ne sont que du bleu, ainsi donc une seule et même couleur. »

M. Kektumoff avait perdu son pari.

OSCAR NAVAL.

« LE PETIT NAVIRE »

UN de nos abonnés de Lausanne nous adresse la lettre que voici :

Mon cher Conteur,

Mais que t'a-t-il donc pris, il y a quelques semaines, lorsque tu fis ta sortie contre les « immobilistes » ? Ce n'est point ton habitude, pourtant, de franchir le seuil du domaine politique ou administratif. Tes lecteurs, du reste, ne te le demandent point, bien au contraire. C'est assez des autres journaux pour cela.

Bref, puisque tu as fait un accroc à tes habitudes, tu me pardonneras d'en profiter. D'ailleurs, je n'abuserai pas.

Je viens de retrouver une coupure d'un journal lausannois de 1898 — de 1898, tu entends bien ? — ayant trait à la « Grande salle » dont tu parlais dans ton article.

La question n'étant pas encore résolue — après plus de dix ans — la coupure que je t'a-

dresse peut donc aisément prendre rang parmi les boutades; c'en est bien une pour le *Conteur*.

Voici :

« **Grande salle.** — L'Union des sociétés lausannoises a eu, hier soir, une assemblée dans laquelle les représentants des diverses associations ont discuté la position à prendre par elles dans la question de la construction d'une grande salle.

» Le Conseil communal étant saisi, l'Union des sociétés lausannoises a décidé d'appuyer la motion de MM. E. Bonjour et consorts, en émettant en outre les vœux suivants :

» La nouvelle salle serait indépendante du kursaal à créer, les maîtres d'hôtels s'occupent actuellement de la construction de ce dernier, qui doit présenter plus de luxe et de confort que le local demandé par les motionnaires. La question de l'acoustique ferait l'objet d'une étude spéciale, pour éviter des surprises.

» Cette salle devrait pouvoir contenir 2000 personnes ; elle posséderait un podium vaste et suffisant, non seulement pour les chanteurs, gymnastes, etc., mais apte à recevoir une scène mobile et des décors.

» L'étude devrait être faite à bref délai, afin de permettre l'exécution du projet pour l'hiver 1893-1894.

» Enfin, et pour permettre aux sociétés d'émettre leurs vœux sur quelques points de détail, les autorités communales seraient priées de consulter les sociétés lausannoises lors de l'élaboration du programme de concours. »

Le Kursaal est ouvert depuis sept ans ; le Casino des Etrangers sera inauguré l'an prochain. Il est vrai que nous les devons à l'initiative privée. La « Grande salle », projet officiel, attend toujours son tour. On n'en est encore qu'à la question d'emplacement. Patience, donc.

Après tout, pourquoi se désoler ou se fâcher ? N'avons-nous pas la consolation de penser que la « question est à l'étude » et que, tu le disais fort bien, nous retrouverons l'an prochain la « Grande salle » dans les promesses que feront, à leurs bénévoles électeurs, les futurs candidats au Conseil communal.

Ah ! que n'avons-nous à Lausanne, quelque généreux citoyen, un Barton, par exemple, qui nous fasse hommage d'une « Grande salle », comme celui-ci donna la Victoria-Hall à Genève.

Mais voilà, ils ne courent pas les rues, les généreux citoyens.

Ceci dit, mon cher *Conteur*, excuse-moi et crois à la fidélité de ton vieil abonné, membre de nombreuses sociétés lausannoises qui attendent toujours la « Grande salle ». N. T.

Soyez les bienvenus ! — Voilà nos bons vieux et nos bonnes vieilles tranquilles ; le *Messenger botteux de Berne et Vevey* (Klausfelder et Cie, éditeurs) et le *Bon Messenger* (G. Bridel et Cie, éditeurs) pour l'an de grâce 1900 sont là, fidèles au rendez-vous annuel. En voilà deux qui s'entendent à réparer des ans l'irréparable outrage. Les hivers n'ont pas de prise sur ces deux vaillants messagers. Leurs histoires, sérieuses ou gaies, leurs gravures évoquant les événements les plus saillants de l'année qui a fini son règne, sont toujours fort goûtées des grands et des petits.

AU DIRE D'UN VIEUX PAYSAN

UN de mes grands plaisirs, en promenade, est de m'arrêter quelques instants dans l'une de ces anciennes bonnes petites pintes, comme il en reste encore plus qu'on ne le croit dans nos campagnes vaudoises. Dans la salle commune, qu'éclaire une seule lampe à suspension, tous sont assis à la même table. Les arrivants trinquet et partagent un « demi » avec ceux qui les ont précédés, et chacun prend part à la conversation.

C'est là que certain soir, un vieux paysan à la figure rasée, aux yeux pétillants de malice et au rire épanoui, nous conta, en tout bien tout honneur, l'entrée d'un pasteur au paradis céleste.

« Eh bien donc, commença-t-il, quand il fut

mort, le ministre s'en alla tout droit frapper à la porte du paradis. Saint Pierre l'interrogea et, quand il sut sa profession, ne voulut, pour or ni pour argent, le laisser entrer.

— Il n'y a pas moyen, dit-il. Il n'y a jamais eu de ministres au paradis ; impossible de vous admettre.

Le ministre eut beau réclamer, supplier ; rien n'y fit.

Soudain, une idée lui vint à l'esprit.

— Ecoutez, monsieur saint Pierre, puisque vous ne voulez pas pas me laisser entrer au paradis, vous pouvez bien au moins m'y laisser jeter un coup d'œil, un tout petit coup d'œil. J'ai tant parlé du paradis durant ma vie terrestre, que je voudrais bien au moins savoir un peu ce que c'est.

Touché, saint Pierre permit que le pauvre pasteur passât la tête dans l'entrebâillement de la porte.

Mais le gardien du paradis avait compté sans la ruse du pasteur.

Tandis que l'attention de saint Pierre était attirée d'un autre côté, le pasteur entra... à reculons, sens devant derrière, en ayant soin de se bien pencher en dehors. Quand donc la tête, qu'il avait seule autorisation de passer, fut à l'intérieur, tout le corps y était aussi.

Furieux d'avoir été joué, saint Pierre ordonna qu'on chassât incontinent l'intrus.

Mais hélas, lorsqu'on voulut chercher quelqu'un pour exécuter cet ordre, on s'aperçut qu'il n'y avait au paradis ni gendarmes ni agents de police.

— Et c'est ainsi, conclut le vieux paysan, qu'un ministre a pu pénétrer au paradis et y demeurer. »

NEB.

Imprécations — L'hiver dernier, un étranger qui passait un matin près d'une de nos maisons de campagne, fut poursuivi par le chien du propriétaire.

Il se baissa pour saisir une pierre et la lui jeter ; mais comme il avait gelé pendant la nuit, il ne put la détacher du sol :

— Singulier pays que celui-ci, s'écria-t-il, où on lâche les chiens et où l'on attache les pierres.

LO POTAGER ET LA SERVEINTA

LO père Carcassé était chet quemet n'étalla, soriaud quemet on toupin et on bocon no-villeint. La mère Carcasse avait modà po l'autro mondo, iò on va pè la tserràire dau cemétro. Le laissive doù valet, doù pucheint lulu, ion qu'on lài desà Tsetta et que l'ère dein lo génie ; l'autro que l'avai quemet nom sobriquet Tsetta, cà l'ètai adì matsourà quemet cliau petite bite que sant dein l'iguie et qu'on lau dit dâi tatset. L'ètai li que devessai fère pè l'otto tando que Tsetta fasai pè l'ètràllio. L'ètant oncora à la vilhie mouda pè la cousena : min de potager, rein que ion de cliau coumàllio dau vilhio teimps, avoué lafseinna, lo coquemar, la trontse et to lo batacllian. Faut pas fère mau l'èbahia se l'ère adì pllieni de soutse pè lo mor. Ne s'étant pas z'u maryà, pas mè Tsetta que Tsetta, por cein que lè fenne lau cheintant mau.

Tot parà, cein bourlève Tatset d'fère d'obedzi de couàre li-mimo lo medzi ; de couàre ài caion, cein allève oncora, ne remauffànt pas ; m'po lè dzein et principalement po clli prin-bet de Tsetta que ne trovàre jamais rein à sa potta, cein ètai on autr'affère. Assebin, ti lè dzo, Tsetta et Tatset fasant la rèsse ào père Carcasse po que tigne onna serveinta. M'po lè père Carcasse n'ein voliève pas oure dèvesà, cà sè peinsàve que 'na serveinta ne voudrà pas cousenà avoué lo coumàllio. L'ètai dâi nièze ti lè dzo, rappoo à cllia serveinta. Lè dzo sant grand quand on sè nièze.

Vaitcè, quasù vè Tsalande, lè doù valet vignant vè lo vilhio :

— Père, que lài dit Tsetta, vu allà on par de dzo pè Yverdon, iò lài a ion de mè camerardo

dau militèro que m'invite du grand teimps. Ora, l'ovràdzo prisse pas, lài a rein à aryà ; lè duve vatse et la modze sant binstout preste po lo vi.

— Et mè, que dit Tatset, i'è fam d'allà pè Mâodon sta senanna, trovà lè cousin que lài a grand teimps qu'on lè z'a pas reyù. Po lo medzi, te vâo prau fère.

Vaitcè dan noutrè doù valet via on travè de teimps, Tsetta pè Yverdon, et Tatset pè Mâodon.

Dau trài dzo aprì, lo père Carcasse recèvessai duve lettre ein on iàdzo : iena de Tsetta et l'autro de Tatset.

Clliaque de Tsetta sè desai dinse :

« Su dan pè Yverdon, que l'è rido grand : faut vère que de tsemenà. I'è vu assebin, dein tote lè cousene, dâi potager, justameint ein arai ion à veindre ice que farai justo noutron affère : bon et pas tchè. Qu'ein crâi-to ? faut-le l'atseta ?

Ton valet po la via,

TSETTA. »

Et Tatset l'avai écrit :

« Que de dzein pè clli Mâodon ! N'arè jamais cru. Lè dzo de marti on pao pas fère cinquanta pas sein reincontrà quauquon. Justameint ètai vouà la faire dâi domestiquo de Tsalande et i'è trovà onna brava fenne que l'adrai tot justo por onna serveinta por no. Demanderai pas tchè et que dusse fère de confière, on vâi cein rein qu'à sè solà. Faut-te l'ingadzi ?

Ton valet dza du grand teimps,

TATSET. »

L'è clli père Carcasse que fut su lo balan on momeint : l'è su que se on pregnai onna serveinta failai on potager ; avoué onna serveinta, Tatset porrai m' travailler pè la campagne, na pas adì reveni po fère lo dinà, lo petit-godà ; na foudrai pas onna dzouvena, iena que sai quemet la mère, que l'ausse de l'écheint et omète cinquante ans. Atant on iadzo qu'on autro ; foudrai tot parai lài arrevà. Po lo potager, avoué onna dzein dè pllie, failai on pas trau petit et que l'ausse trài perte po, dâi iadzo, avai de l'iguie tsauda po lè caion.

Et lo père Carcasse sè met dan à écrire à Tsetta que pouève atsetà clli potager, ma qu'ein failai on gros, à trài perte ; — et à Tatset que pouève ingadzi sa serveinta, ma que la voliève d'écheint et omète cinquante ans.

Lo dzo d'apri, Tsetta recèvessai po lo potager onna reponse dinse :

« Oï, ma que l'ausse de l'écheint et omète cinquante ans. »

Et Tatset que lài demandàve se failai eingadzi la serveinta, l'avai cllia reponse :

« Oï, ma faut que l'ausse trài perte. »

Sacrè père Carcasse ! L'avai crâiz lè lettre.

MARC A LOUIS.

Bonne recette. — Conseil donné par un gros campagnard à un de ses amis :

« Pour devenir riche, deux choses : payer le moins souvent que tu pourras, et ne jamais prêter à crédit. »

Au salon. — Le petit tour que nous allons indiquer dérouté quelquefois les recherches des plus malins. Empruntez aux personnes de la société 5 pièces de 2 fr. ; déposez-en 4 sur le marbre froid de la cheminée ; faites passer de main en main la cinquième en priant quelqu'un d'y faire une marque, que vous ferez vérifier minutieusement par tous les assistants. Prenez ensuite les 4 premières pièces et jetez-les immédiatement au fond d'un sac, puis mettez-y de même la cinquième, et agitez le sac en affirmant que, sans y regarder, vous saurez reconnaître au toucher la pièce marquée. — Le moyen est en effet bien simple : les 4 pièces déposées sur la plaque de marbre sont froides, tandis que la cinquième, tenue pendant longtemps dans les mains chaudes des spectateurs enfiévrés, est à une température bien différente, qui permet de la distinguer facilement.